



Dossier n°: PU/2025/029

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame VANDENBORGHT-HANON, domiciliés chaussée de Bruxelles 604A à 6210 Frasnes-lez-Gosselies.

Le terrain concerné est situé rue Quewée à 6230 Pont-à-Celles et est cadastré Pont-à-Celles (1) section A n° 317R.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale 4 façades.

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme zone 'A4. Aire des constructions semicontinues de type villageois' sur les points suivants :

- Implantation : la mise en œuvre d'une habitation 4 façades ;
- Implantation: la mise en œuvre d'un volume secondaire à l'avant du volume principal;
- Recul avant : le recul avant du volume principal est supérieur à 4m par rapport à l'alignement ;
- Emprise au sol : la largeur du volume principal est supérieure à 10m ;
- <u>Façades</u>: toutes les baies et ouvertures d'une même façade ne sont pas toujours alignées verticalement sur au moins un de leurs côtés;
- Façades : la mise en œuvre d'une brique de parement de tonalité nuancée ;
- Clôtures : la mise en œuvre de L en béton pour les murs de soutènement.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du 28 avril 2025 au 12 mai 2025 au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : le 23/04/2025

A Pont-à-Celles, le 14 avril 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN